

Extrait
du Registre des Délibérations
Comité Syndical du 18 Septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de Septembre à 14 heures 30 s'est réuni le Comité Syndical, à Rives d'Autise, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

		TITULAIRES
CC VENDEE SEVRE AUTIZES 10/15	CHOLLET Joël GRELIER Alain ROBIN Noël GELOT Jean-Marie POITIERS Dominique GUITHON Jacky GUILLON Denis CHATAIGNE Jean-Louis CHEVALLIER Jean-Claude BAUDOIN Jacques	BENET FAYMOREAU LIEZ MAILLE RIVES D'AUTISE PUY DE SERRE ST HILAIRE DES LOGES ST SIGISMOND VIX XANTON CHASSENON
CC SUD VENDÉE LITTORAL 08/14	LANDAIS Bernard LEGERON Joël CHARPENTIER Arnaud CAREIL Pierre GANDRIEU James BOURNEL Paul LANDAIS Jean-Marie DAVID Laëtitia	CHAMPAGNÉ LES MARAIS L'ILE D'ELLE LUCON STE GEMME LA PLAINE STE PEXINE STE RADEGONDE DES NOYERS TRIAIZE VOUILLÉ LES MARAIS
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 11/22	GATINEAU Dominique BOULARD Stéphane ARNAUDEAU Jean-Marie BIENVENU Alain MAROT Roger RIDEAU Daniel BOUCHER Yves-Marie SAVINEAU Michel BOURDEAU Marylène RAGUIN Pierrette BAUDRY Yves	AUCHAY SUR VENDÉE DOIX LÈS FONTAINES FOUSSAIS PAYRÉ (suppléant) LE LANGON LONGEVES MONTREUIL PETOSSE PISSOTTE ST MARTIN DES FONTAINES (S) ST MICHEL LE CLOUCQ SERIGNE
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 06/10	GOURMAUD Yvon BRIFFAUD Louis-Marie BOISSON Philippe LESOUVAGE Ghislaine CHATELIER Christian GUENION Christian	ANTIGNY BREUIL-BARRET LA CHAPELLE AUX LYS MARILLET ST HILAIRE DE VOUST ST MAURICE DES NOUES
AGGLO 2B 1/1	METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE
Total délégués présents : 36/64		

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 085-258501634-20231002-DELIB782023-DE



Pouvoirs :	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS	
	GUINOT Bertrand	MOREILLES	à M. FORTIERS Dominique
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	à M. CHARPENTIER Arnaud à M. GATINEAU Dominique
Total représentés : 03/64			

Excusés	VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE	
	DUPAS Laurent	LES VELLUIRE SUR VENDEE	
	MARQUIS Joseph	LE GUE DE VELLUIRE	
	LAMY Judicaël	LA TAILLEE	
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES	
Total présents et représentés : 39/64			

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : CHARTE DU RESEAU DES EEE EN PAYS DE LA LOIRE – DELIB°78 – CS DU 18-09-2023

Au printemps dernier, le SmVSA validait en Comité Syndical puis en Comité de Pilotage la stratégie pour la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (Végétales) sur son périmètre. En lien direct avec les actions inscrites dans les CT Eau, cette démarche s'est voulue sensée et pragmatique, avec déjà la mise en œuvre des actions portant par exemple sur la qualité des berges et des rivières / canaux pour rendre les milieux associés plus résilient.

Bien sûr, les efforts sont toujours à poursuivre sur la maîtrise et la gestion des espèces déjà implantées telle que la jussie. Mais de nouvelles espèces menacent d'arriver rapidement et le réseau EEE des Pays de la Loire permettra aux gestionnaires d'être mieux accompagnés, de pouvoir échanger et sensibiliser sur cette thématique.

C'est tout le principe de cette charte (présenté en annexe 3 du dossier de séance) qui a pour objectif de :

- Formaliser un réseau d'acteurs dédié à la gestion des dynamiques d'invasions biologiques ;
- Faire valoir un cadre technique et méthodologique pour favoriser une gestion différenciée répondant aux enjeux propres à chaque cas, chaque territoire ;
- Développer et favoriser les solutions fondées sur la nature.

RÉSEAU ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES DES
PAYS DE LA LOIRE

CHARTRE DU RÉSEAU
ACCOMPAGNER • ÉCHANGER • SENSIBILISER



Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité autorise le Président à signer cette charte, dont une séance sera organisée le 19 octobre prochain à Soullans.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER

#signature#